

Comment devenir Partenaire Économies d'Énergie d'EDF ? | EDF

Plusieurs milliers de professionnels ont signé une convention de partenariat avec EDF et réalisent des chantiers de rénovation chez des particuliers. Engagements et critères de qualité doivent être honorés pour rejoindre notre réseau de professionnels.



Les professionnels de la rénovation souhaitant rejoindre notre réseau de Partenaires Économies d'Énergie d'EDF doivent respecter certains engagements parmi lesquels :

- Etablir des devis travaux, clairs et détaillés,
- respecter le [référentiel technique Partenaires Economie d'Énergie d'EDF](#) répertoriant les recommandations concernant les travaux de rénovation dans l'habitat, mais aussi la réglementation en vigueur,
- respecter une démarche commerciale éthique vis-à-vis du client y compris en cas de démarchage téléphonique,
- respecter les règles de traitement des données des clients.

Qualifications, ancienneté ou assurance des professionnels : critères

clés

Si vous souhaitez devenir un Partenaire Économies d'Énergie d'EDF, vous devez répondre à plusieurs critères d'éligibilité, notamment les suivants :

- pouvoir justifier des qualifications ou certifications professionnelles selon votre domaine d'activités (isolation, chauffage, ventilation, construction neuve,...),
- détenir les assurances indispensables pour exercer votre métier, à savoir **la responsabilité civile générale** et la responsabilité civile décennale,
- avoir une ancienneté de 1 an minimum dans votre cœur de métier,
- obtenir l'agrément de notre partenaire financier après l'étude de solvabilité qu'il mènera,

- avoir pris connaissance des engagements de la Charte "Engagés pour FAIRE",

- disposer d'un capital social suffisant au regard de son activité principale.

Vous souhaitez rejoindre notre réseau de Partenaires Économies d'Énergie d'EDF et remplissez toutes les conditions requises ?

Remplissez le formulaire de candidature

Une fois votre demande reçue, nous vous recontacterons pour valider votre éligibilité.

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques par EDF dans le cadre de la délivrance des CEE et dans le cadre d'une éventuelle prospection commerciale. Les destinataires des données sont respectivement le Ministère en charge de l'énergie et EDF. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : EDF - Direction Commerce - DMCP Direction Marketing - 20 place de la défense, 92050 Paris la défense Cedex.

Article créé le 24/04/2014

Article mis à jour le 02/01/2020

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux

